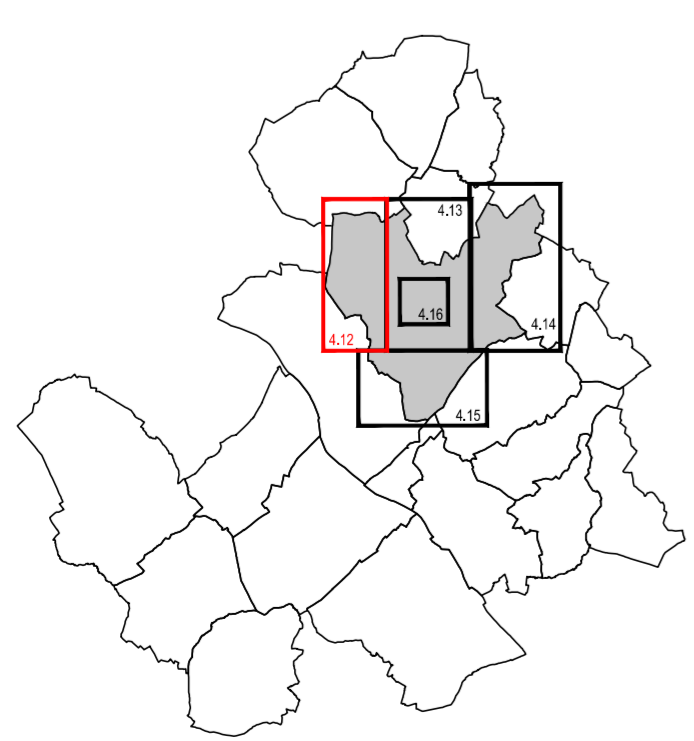


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY LOIRE PUISAYE

Pièce
4.12

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Ouzouer-sur-Trézée
Ouest

Echelle : 1/5000

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

- Éléments du paysage à préserver**
- Patrimoine architectural :**
- Bâtiment remarquable
 - B Bâtiment
 - Fa Façade
 - G Grange
 - P Portail/Porche
 - Élément architectural
 - C Croix
- Patrimoine naturel :**
- Haie
 - Alignement d'arbres
 - Espace arboré
 - P Parc

- Légende :**
- Limite des zones
 - Espace boisé classé à conserver
 - ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
 - Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
 - Limite administrative